

1. Objet

Cette procédure a pour but la présentation de la consigne de neutralisation de cuve à respecter tout au long du chantier de la RN88.

Pour cela, ces dernières seront neutralisées au travers la mise hors tension des cuves (consignation, fermeture des vannes d'entrée et de sortie, arrêt du circuit de chauffe) et la mise en place de panonceaux et l'affichage sur l'automate d'une mention « produit interdit » pour information.

2. Définitions

CONSIGNATION

Ensemble des dispositions permettant de mettre et de maintenir en sécurité (si possible par un dispositif matériel) une machine, un appareil ou une installation de façon qu'un changement d'état (remise en état de marche d'une machine, fermeture d'un circuit électrique, ouverture d'une vanne, etc.) soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.

DECONSIGNATION

Ensemble des dispositions permettant de remettre en état de fonctionnement une machine, un appareil ou une installation préalablement consignée, en assurant la sécurité des intervenants et des exploitants.

CHARGE DE CONSIGNATION

Personne compétente et formée, désignée par le responsable d'un site pour effectuer la consignation et la déconsignation d'une installation et qui est chargée de prendre ou de faire prendre les mesures de sécurité qui en découlent.

3. Procédure de consignation et déconsignation

3.1. Consignation

Afin d'assurer la mise hors tension des cuves, ces dernières seront consignées selon les quatre phases indissociables suivantes :

Phases de consignation	Nature du risque		
	Electrique	Chimique	Mécanique
Séparation	Mise hors tension de tous les circuits de puissance et de commande de façon pleinement apparente y compris les alimentations de secours. Ouverture du sectionneur.	Suppression des arrivées de tous les fluides ou solides de façon pleinement apparente y compris les circuits auxiliaires.	Coupure de la transmission de toutes les formes d'énergie de façon pleinement apparente y compris secours et accumulateurs d'énergie
Condamnation & Signalisation	Cadenassage du sectionneur en position ouverte. Cadenassage sur PC de supervision	Verrouillage par un dispositif matériel difficilement neutralisable dont l'état est visible de l'extérieur, réversible uniquement par un outil spécifique personnalisé pour chaque intervenant.	
	Mise en place de panonceaux signalant la neutralisation (consignation) des cuves		

Phases de consignation	Nature du risque		
	Electrique	Chimique	Mécanique
	Décharge des condensateurs	Vidange, purge. Elimination d'une atmosphère inerte ou dangereuse. Ventilation.	Mise au niveau d'énergie le plus bas par : - Arrêt des mécanismes y compris volants d'inertie - Mise en équilibre mécanique stable ou à défaut calage mécanique - Mise à la pression atmosphérique
	Absence de tension entre tous les conducteurs (y compris le neutre) et entre eux et la terre. Test au VAT (Vérificateur d'Absence de Tension). Test organe de commande.	Absence de : - Pression - Ecoulement Contrôle spécifique éventuel (atmosphère par ex.)	Absence d'énergie : - Tension - Pression - Mouvement

3.2. Déconsignation

A la fin du chantier et lors de l'arrêt du poste RF400, le chargé de consignation doit retirer tous les dispositifs de condamnation et les panonceaux signalant la neutralisation des cuves.

Après s'être assuré qu'aucune personne ne se trouve dans la zone dangereuse, il procédera à la déconsignation selon l'ordre convenu.

4. Formalisation

Chaque consignation et sa déconsignation devra être formalisée à l'aide du formulaire spécifique joint « [Attestation de consignation](#) »